



Rapport du Conseil d'administration du 22 septembre 2022

Présents :

Mme Lydie Polfer, présidente ;

M. Alain Becker, vice-président ;

M. Frank Arndt ; M. Max Lamesch ; Mme Nadine Marchal ; M. Michel Malherbe ; M. Pierre Mellina ; Mme Clara Muller ; M. Luc Pauly ; M. Marc Reiter ; M. Jean-Marie Sadler ; M. Daniel Schmitz et Mme Patricia Vilar, administrateurs.

M. Tom Barnig ; M. Alain Di Genova ; M. Claude Frantzen ; M. Raymond Guidat ; M. Olivier Pierrard et M. Paul Schroeder, membres du comité directeur.

M. Frank Hermes ; M. Jeff Herr ; M. Mike Möller ; M. Martin Simon et Dr Philippe Welter membres avec voix consultative.

M. Erny Kirsch, expert.

Mme Claudine Oth, secrétaire.

Absents et excusés :

Mme Claire Angelsberg ; M. Roger Barthelmy ; M. Tom Jungen, administrateurs.

M. Steve Mack, membre du comité directeur.

M. Marc Mamer, membre avec voix consultative.

- Début de la séance à 8.30 heures -

Le Conseil d'administration s'est réuni au sein du Centre National d'Incendie et de Secours.

Affaires du personnel (doc.2022051, doc.2022051-a, doc.2022051-b et doc.2022051-c)

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité des voix :

- 24 engagements ;
- 2 mutations internes ;
- 4 départs dont une pension d'invalidité ;
- 1 nomination définitive ;
- 16 avancements et promotions ;
- 2 modifications du temps de travail ;
- 7 réductions de la période d'initiation ;
- le tableau des postes, effectifs et postes à responsabilité particulières.

Approbation de la réponse à fournir au maître Decker sur l'avancement de certains agents dans la carrière du pompier, avant leur intégration au CGDIS, suite à une décision du tribunal administratif en date du 1^{er} mars 2022. (doc.2022052)

Plusieurs agents pompiers de la Ville de Luxembourg ont avant leur reprise par le CGDIS en 2018, saisi le tribunal administratif avec la revendication que la VDL les aurait avancés trop tard au grade 8.

Le tribunal administratif a statué début 2022 qu'il reviendrait au CGDIS de redresser les carrières, raison pour laquelle maître Decker nous a saisi.

Après des analyses détaillées des dossiers, le service gestion du personnel de la DAF en est venu à la conclusion que les moments où les promotions ont été accordées aux agents pompiers par la Ville de Luxembourg étaient corrects et qu'aucun redressement n'est nécessaire. Les agents ont avancé d'après les dispositions prévues sur les tableaux d'avancement, dans l'ordre définit par l'examen de promotion, à chaque fois qu'une vacance de poste au grade supérieur s'est déclarée.

Dans cette optique un courrier a été préparé à l'adresse du maître Decker, lequel a été validé, à l'unanimité des voix, par le conseil d'administration.

Approbation du rapport de la séance plénière du 16 juin 2022 et du rapport de la séance par correspondance de juillet 2022

Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité des voix, les rapports des séances de juin et de juillet 2022.

Décisions prises par le directeur général, sur base des attributions qui lui ont été dévolues par le règlement d'ordre interne du conseil d'administration (ROI) – pour information

Le conseil d'administration est informé des décisions suivantes :

- l'adhésion de 149 pompiers volontaires, dont 104 jeunes pompiers ;
- le départ de 44 pompiers volontaires ;
- le changement de statut de 25 pompiers volontaires ;
- le décès de 13 pompiers volontaires ;
- la suspension volontaire de 9 pompiers volontaires ;
- la réactivation d'un pompier suspendu volontairement ;
- la nomination de pompiers volontaires et professionnels aux emplois et grades ;
- les nominations et démissions des chefs d'unités ;
- les décisions relatives au recours contre un examen médical ;
- la vérification de la liste des vétérans pour l'obtention de l'allocation de reconnaissance ;
- la liste des contrats à conclure avec des médecins SAMU.

Approbation du tableau des emplois managériaux (doc.2022053)

Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité des voix :

Démissions	
CIS	Fonction
Boevange-sur-Attert	Chef CIS
Boevange-sur-Attert	Chef CIS adjoint

Nominations	
CIS	Fonction
Boevange-sur-Attert	Chef de CIS
Boevange-sur-Attert	Chef de CIS adjoint

Approbation de l'avenant au contrat de bail pour le CIS Beckerich (doc.2022054, doc.2022054-a et doc.2022054-b)

L'Administration communale de Beckerich a investi dans les infrastructures du CIS Beckerich, entraînant le besoin d'adapter le contrat de louage portant mise à disposition de biens immeubles. Cet avenant est approuvé, à l'unanimité des voix, par le conseil d'administration.

Approbation des modifications à apporter à la tarification des prestations de l'INFS (doc.2022055)

Ce document a été complété par certaines nouvelles formations offertes au public externe au CGDIS, dont notamment les formations du « European Resuscitation Council ». Dans ce cadre, on a profité pour adapter la durée de certaines formations aux besoins et par conséquent leurs prix. Il en est de même pour les prix de l'hôtellerie. Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité des voix, le document sur la tarification des prestations de l'INFS.

Approbation des documents en relation avec le stage des officiers pompiers professionnels (doc.2022056, doc.2022056-a et doc.2022056-b)

Comme le statut général du fonctionnaire de l'Etat dispose que le fonctionnaire stagiaire a un carnet de stage et un livret d'accueil, l'INFS a rédigé lesdits documents pour les officiers pompiers professionnels du cadre supérieur. Ces documents sont approuvés, à l'unanimité des voix, par le conseil d'administration et accompagneront l'officier pompier du cadre supérieur tout au long de son stage de fonctionnaire de l'Etat.

Divers

- Décisions de la Tripatite de réduire la TVA d'1%

La présidence relève que la mesure de réduction de la TVA de 1%, discutée lors de la Tripatite, pourrait avoir un effet sur le budget du CGDIS du fait que ce dernier perçoit le produit annuel de l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée non prise en considération pour le calcul des dotations aux communes. Même si les conséquences réelles de la réduction de la TVA sur le budget du CGDIS ne sont pas connues à l'heure actuelle, on ne doit pas oublier que si cette mesure n'était pas prise, de nombreuses tranches indiciaires seraient à payer au cours de l'année 2023, ce qui engendrerait des dépenses importantes non programmées en raison de la masse salariale du CGDIS,.

Monsieur Becker informe que le frein de la progression de dépenses au-delà de 2023, prévu dans l'article 63 de la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile et création d'un Corps grand-ducal d'incendie et de secours, a mené à discussions lors des entrevues bilatérales entre le Ministère de l'Intérieur et le Ministère des Finances. Il est presque impossible de dresser un budget pour une année n+1 sur base des comptes communaux de l'année n si ceux-ci ne sont pas encore connus.

Considérant le fait que le PNOS, définissant la progression budgétaire du CGDIS ainsi que les chemins à suivre jusqu'en 2025 a été voté, le Ministère de l'Intérieur a entamé des analyses de modification du texte pour supprimer ce frein. Une première réunion avec le Syvicol, lors de laquelle ce point a été discuté, a eu lieu.

- Mise en œuvre de la campagne d'économies d'énergie

Suite à la circulaire budgétaire invitant chacun travaillant auprès de l'Etat d'économiser des ressources d'énergie, Monsieur Di Genova présente les mesures envisagées par le CGDIS. Vu la panoplie de bâtiments gérés par le CGDIS, dont la plupart en location, il sera difficile d'implémenter la même philosophie dans tous les CIS. Il est à noter que la température dans les garages sera portée à un max. de 12 °C, température nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des camions. Pour les bureaux la température sera portée à 20°C au maximum. Pour tous les CIS dont les bâtiments sont de la propriété d'administrations communales, les chefs de zone prendront contact avec les administrations en question et le CGDIS implémentera la politique d'économie en énergie de ladite commune.

D'autre part, il est envisagé d'adresser un courrier à tous les volontaires les invitant à partager leurs idées pour économiser de l'énergie, afin de faciliter par la suite l'implémentation d'une doctrine.

Il est à noter que le CNIS est classé comme infrastructure critique du fait qu'il héberge le CSU-112 et que dans ce cadre le Haut-Commissariat à la Protection Nationale a déjà demandé des analyses des ressources en courant électrique et en gaz.

Monsieur Paulus demande à quel point le CGDIS peut assurer le fonctionnement des CIS lors de manque de courant électrique, sachant qu'un bon nombre de bâtiments ne dispose pas de génératrices. Le CGDIS a décidé d'acheter des génératrices pour les CIS de catégorie III, sachant que les temps de livraison se chiffrent actuellement à 9 mois. Vu le fait que les portes des garages dans de nombreux CIS s'ouvrent manuellement, des interventions peuvent être garanties, même lors d'une rupture en courant électrique.

Le CGDIS devrait dans les semaines à venir se définir une politique pour assurer un service, bien que de moindre qualité, en cas de problèmes de livraison énergétique telles que courant électrique, gaz, eau, etc.

- Retour sur le World Rescue Challenge & la Journée nationale de la sécurité civile

Comme dernier point à l'ordre du jour se trouvait un retour sur le World Rescue Challenge et la Journée nationale de la sécurité civile. Monsieur Schroeder a profité pour remercier tout le Conseil d'administration, le Gouvernement, la Ville de Luxembourg et toutes les administrations communales ayant prêté main forte et soutenu l'organisation de ces deux évènements. Vu les conditions météorologiques optimales en date du dimanche 11 septembre 2022, beaucoup de personnes étaient présentes lors de la Journée nationale de la sécurité civile et ont pu découvrir la vie du CGDIS lors de nombreux ateliers. En général on peut dire que les Feedback reçus, tant de la part des 400 pompiers émanant de 17 pays différents et ayant participé au WRC que les visiteurs de la Journée étaient positifs.

- Fin de la séance vers 09.45 heures -

La réunion plénière a été suivie de l'assermentation d'un pompier du cadre de base.

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le jeudi, 20 octobre 2022.